



Mariage en france svp reponse

Par **tadj**, le **02/08/2011** à **14:59**

Bonjour,
JE SUIS UNE JEUNE FILLE ALGÉRIENNE JE VAIS ME MARIER BIENTÔT EN FRANCE ET JE VEUT CONNAITRE TOUTE LES PROCÉDURE A FAIRE POUR NE PAS AVOIR DES PROBLÈME PLUS TARD
MON FIANCÉ ME DIT QU IL NE FAUT PAS FAIRE UN ACTE DE MARIAGE ALGÉRIEN
JE PARE EN FRANCE CÉLIBATAIRE ET LA BAS ON FERAS UN ACTE DE MARIAGE A L' AMERRIE FRANÇAISE JE VOUDRAIS S AVOIR SI C EST JUSTE QUE JE PEUT
FAIRE SA C EST PLUS FACILE QUE DE FAIRE UN ACTE DE MARIAGE EN ALGÉRIE
ET JE VOUDRAIS BIEN S AVOIR SVP JE PEUT FAIRE DEUX ACTE DE MARIAGE UN ALGÉRIEN ET UN AUTRE FRANÇAIS OU BIEN C EST INTERDIT EN FRANCE
merci d avance

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **15:48**

Déjà ne criez pas.
Quelle est la nationalité du fiancé ?
Est-ce que vous allez venir avec un visa long séjour ?